# 2018 BUDGET CANADIEN

Le budget déposé le 27 février 2018 par le gouvernement fédéral apporte des changements qui pourraient avoir une incidence sur vos finances personnelles et familiales.

## **COMPARATIFS AVEC LE BUDGET PRÉCÉDENT\***

Dollar canadien vs dollar US

**78,49 ¢**BUDGET 2018
27 févr. 2018

74,85 ¢
BUDGET 2017
22 mars 2017

Indice composé S&P/TSX

**15 671,15** BUDGET 2018 27 févr. 2018

15 348,46 BUDGET 2017 Prix du baril de pétrole en \$ US

**63,01 \$**BUDGET 2018
27 févr. 2018

48,27 \$ BUDGET 2017 22 mars 2017 Taux de chômage au Canada

**5,90 %**BUDGET 2018
Janv. 2018

6,6 % BUDGET 2017 Févr. 2017

\* PÉRIODE DU 22 MARS 2017 AU 27 FÉVRIER 2018

# **DÉFICIT PRÉVU**

2017-18 **-19,4 \$**  2018-19 -**18.1** \$ 2019-20 -**17.5** \$ 2020-21 -**16,9** \$ 2021-22 **-13.8** \$ 2022-23 -**12,3** \$

DÉFICIT MESURÉ EN MILLIARDS

### TAUX D'IMPOSITION



#### TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS

Aucun changement n'est apporté aux taux et aux tranches d'imposition des particuliers.



#### TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

Le budget confirme les baisses de taux d'imposition des petites entreprises annoncées en octobre 2017, de 10,5 % à 10 % en 2018, puis à 9 % en 2019.



#### TAUX D'INCLUSION DES GAINS EN CAPITAL

Le taux d'inclusion des gains en capital demeure à 50 %.

# Que signifie vraiment le budget 2018 pour vous? Parlez-en, dès aujourd'hui, à votre conseiller.

Cette infographie n'est qu'une source générale d'information et est produite uniquement à des fins d'illustration; elle ne doit pas être considérée comme un conseil de placement. Tous les efforts ont été faits pour s'assurer que l'information contenue dans ce document est exacte au moment de la publication, le 28 février 2018. Infographie conçue par Ativa Interactive. © 2018. Ativa Interactive. Tous droits réservés.



#### **FAITS SAILLANTS**



# ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS

L'allocation canadienne pour enfants sera indexée à l'inflation à compter de juillet 2018.



# PRESTATION PARENTALE PARTAGÉE D'ASSURANCE-EMPLOI

Les prestations parentales d'assurance-emploi peuvent être prolongées de 5 à 8 semaines lorsque les deux parents conviennent de partager le congé parental.



#### PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI AUX AIDANTS

Ces prestations sont élargies pour comprendre les prestations de maternité et de maladie.



# ALLOCATION CANADIENNE POUR LE TRAVAIL

La Prestation fiscale pour le revenu de travail, un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute au revenu des travailleurs à faible revenu, sera améliorée et dorénavant appelée l'Allocation canadienne pour le travail



#### CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX

Les dépenses relatives aux animaux d'assistance spécialement formés pour aider les patients souffrant d'une déficience mentale grave seront admissibles en tant que frais médicaux.



#### RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ

La mesure qui permet à un membre de la famille admissible dedevenir titulaire du REEI d'un particulier adulte qui n'a pas la capacité à conclure un contrat est prolongée jusqu'à la fin de 2023.



#### **BONIFICATION DU RPC**

La bonification du RPC signifie plus d'argent pour les Canadiens lorsqu'ils prennent leur retraite.



#### RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Des modifications sont proposées afin de permettre une déduction pour les cotisations des employés à la partie bonifiée du RRO.



#### **REVENU DE PLACEMENT PASSIF**

Le montant de revenu admissible au taux d'imposition des petites entreprises sera graduellement réduit pour les sociétés qui gagnent plus de 50 000 \$ en revenu de placement passif au cours d'une année.



# REMBOURSEMENT D'IMPÔTS POUR DIVIDENDES

Les sociétés privées ne pourront plus obtenir de remboursement d'impôts payés sur le revenu de placement alors qu'elles distribuent des dividendes tirés de revenus imposés au taux général d'imposition des sociétés



#### IMPÔT SUR LE REVENU PARTAGÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impôt sur le revenu partagé s'applique désormais aux dividendes versés aux membres de la famille, sauf s'ils participent activement à l'entreprise.



# EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION POUR LES FIDUCIES

Certaines fiducies seront tenues de déclarer l'identité de tous les fiduciaires, bénéficiaires et constituants de la fiducie pour les déclarations qui doivent être produites pour 2021.

Sources: Faits saillants du budget: https://www.budget.gc.ca/2018/home-accueil-fr.html
Taux de change de la Banque du Canada: https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertis-seur-de-devises/?\_ga=2.130182223.1363227700.1520294677-132460559.1490229402
Prix du pétrole brut: http://ca.investing.com/commodities/crude-oil-historical-data
Indice composé S&P/TSX: https://web.tmxmoney.com/pricehistory.php?qm\_symbol=%5ETSX&locale=FR
Taux de chômage janvier 2017: http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170310/dq170310a-fra.htm
Taux de chômage février 2018: http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/180209/dq180209a-fra.htm
Déficit fédéral: https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/overview-apercu-fr.html